



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

COMPTE RENDU DU 19 MAI 2005

A LA D.H.O.S

Les organisations syndicales CGT, SUD, UNSA, CFTC, CGC, CFDT, FO ainsi que l'association ANAHS ont été reçues à la DHOS, le 19 mai 2005. La DHOS était représentée par Mesdames MAREL, Directrice Adjointe des Hôpitaux et MESCLON, sous-directrice des professions paramédicales.

Madame Marel ouvre la réunion en confirmant les 10 points de NBI supplémentaires pour les ambulanciers SMUR, ainsi que l'augmentation des quotas de 10 à 15 % en hors catégorie pour les SMUR. Elle nous explique qu'elle n'a pas de mandat pour négocier. Nous nous sommes interrogés sur ce que nous faisons là ?

Une discussion commence sur le passage dans la filière soignante où il nous est demandé de justifier ce changement de statut. La CGT renouvelle ses craintes face à la filière soignante (dépassement de tâche), la filière médico-technique nous paraissant la mieux adaptée. L' UNSA partage ce point de vue.

Quant à la catégorie active, Mme Marel nous explique que si cette revendication était acceptée pour les ambulanciers, il y a un risque pour que d'autres catégories professionnelles la réclament. Et alors !!!

La DHOS prétend qu'elle n'était pas au courant de nos revendications, ni de la journée du 14 juin, de quoi est-elle au courant ? Nos revendications vont être transmises au ministère de la santé ainsi que la demande de rendez-vous du 14 juin pour qu'une délégation soit reçue.

Des négociations vont être ouvertes par Mr CASTEX, Directeur de la D.H.O.S. sur la modernisation de la fonction publique et du dialogue social à l'hôpital en 2005.

Cherchez-vous à nous faire patienter jusqu'à cette date et nous noyer dans la masse. Les 10 points ainsi que le quota à 15 % sont certainement là pour nous faire patienter, doit-on l'accepter ?

Cette négociation des ambulanciers doit nous encourager à nous mobiliser.

Le 14 juin doit être une journée forte et mobilisatrice pour obliger le ministère à ouvrir de vraies négociations, ne nous laissons pas endormir.

LA CGT REVENDIQUE POUR TOUS LES AMBULANCIERS

- une nouvelle formation débouchant sur un diplôme.
- le classement en catégorie active avec ouverture des droits à la retraite à 55 ans,
- la revalorisation des grilles indiciaires et la suppression des quotas,
- le respect des textes en vigueur et la présence obligatoire d'un ambulancier dans chaque véhicule.

TOUS ENSEMBLE A PARIS

Le 14 juin 2005

Métro : Denfert Rochereau, à 10H30